

**Commune de Pont-de-Poitte**  
**COMPTE RENDU de la réunion ordinaire du conseil municipal du**  
**Jeudi 10 février 2022**

Le conseil municipal, légalement convoqué le 4 février, s'est réuni le jeudi 10 février 2022 à 20h30, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christelle DeParis-Vincent, maire.

Présents : DEPARIS-VINCENT Christelle maire, MARQUES Patrick 1<sup>er</sup> adjoint, PERNOT Daniel 2<sup>ème</sup> adjoint, BUISSON Daniel 3<sup>ème</sup> adjoint, CABOCHE Nadine, DEVAUX Antoine, GAILLARD Nadine, GAVAND Jérôme, KOLLY Graziella, MEDIGUE Daniel, MICAUD Eric REVOL Pierre, ROMAND Virginie, conseillers.

Absents excusés : M. BALLAND Pierre pouvoir à Mme Nadine Caboche

Désignation du secrétaire :

Mme Nadine Caboche a été élue secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

**1. Approbation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 décembre 2021**

Le compte rendu du 13 décembre est approuvé à l'unanimité

**2. Point par M. Patrick MARQUES 1er adjoint**

- Bulletin municipal : en cours de finalisation, il prend la forme d'un bulletin de printemps, avec un article sur l'historique de la salle des Archives : photos et calques ont été retrouvés dans les archives.
- Vacance des commerces : recensement des commerces et locaux vacants pour répondre à la demande. Des contacts seront pris avec les propriétaires pour voir quels locaux seraient à louer ou à vendre.
- Une Boîte à livres (bibliothèque de partage) est en cours de fabrication.

**3. Point par M. Daniel PERNOT 2ème adjoint**

**3.1 - Travaux par les agents**

Balayage des rues et entretien

Salle du foyer rural : plafond et isolation des mur ont été démontés, ainsi que le plancher.

**3.2 - Antenne Relais**

Démarrage des travaux et réalisation d'un chemin. L'antenne sera montée du 21 au 25 février et devrait être opérationnelle en mai 2022.

La VC6 sera coupée (route de Blesney coté cimetièr) du 21/02 au 19/03 (en fonction des besoins). Une déviation sera mise en place par la VC2 (Route de Blesney en face de la rue des Artisans)

**3.3 - Multisport**

Revêtement de sol à terminer.

**4. Urbanisme**

**4.1 Point sur les dossiers d'urbanisme en cours depuis le 13/12/2021**

- 6 déclarations de travaux déposées : changement de menuiseries, isolation extérieure, clôture
- 1 permis de démolir accepté (2 pans d'un bâtiment)
- 3 permis de construire acceptés (garage, extension bâtiment artisanal, maison individuelle)
- 4 DIA acceptées

**4.2 Acquisitions foncières :**

Mme le maire fait part de 2 propositions :

- M. VINCENT Hubert propose à la commune de lui vendre au prix de 10 € / m<sup>2</sup>, la parcelle cadastrée A255, d'une surface de 42 m<sup>2</sup>, située à Poitte à côté du château d'eau et qui faisait l'objet d'un emplacement réservé au PLU, reporté dans le projet de PLUi.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- décide d'acquérir la parcelle au tarif de 420 €, frais d'actes à la charge de la mairie
- charge Mme le maire ou à défaut le 1<sup>er</sup> adjoint de signer tout document relatif à cette acquisition.

Une délibération sera prise

- M. Verguet Pascal et consorts, dans le cadre de la succession de sa maman proposent à la commune de lui donner les parcelles ZH 60 route de Blesney VC N°2 et ZH 11 derrière le stade d'une superficie de respectivement de 6 964 m<sup>2</sup> et de 6 345m<sup>2</sup>. La valeur estimée est celle du terrain agricole, sachant que la parcelle ZH60 est adjacente à une parcelle communale et fera l'objet d'un bail, que la parcelle ZH11 sera classée NL2 au PLUi pour pouvoir préserver cet espace de l'urbanisation mais pouvoir à terme accueillir jardin ou verger partagé, parcours sportif, découverte autour du Buronnet, etc.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- décide d'accepter cette donation, tous frais d'actes et signature des consorts la charge de la mairie
- charge Mme le maire ou à défaut le 1<sup>er</sup> adjoint de signer tout document relatif à cette acquisition.

Une délibération sera prise

#### **4.3 Lotissement les Lattrets**

Bornage fait sur les 2 parcelles,

Les travaux de viabilisation sont quasiment terminés, il reste en attente le remplacement du transformateur, le SIDEC ayant reçu un 100kWa au lieu d'un 250Kwa.

Dès que le PV de fin de viabilisation sera réalisé les parcelles pourront être mises en vente.

Par contre, la structure Ages et Vie nous a fait part que son organisme de financement parisien n'accompagnerait plus les projets dans les communes de moins de 1000 habitants (même les communes nouvelles dont la commune principale fait moins de 1000 habitants).

Nous attendons le courrier officiel afin de faire une réponse et défendre les intérêts de Pont de Poitte, d'ores et déjà le conseil reprend contact avec d'autres structures proposant le même type d'accueil.

### **5. Demandes de subventions : salle, aire de camping-cars**

- Le projet d'aire de camping-cars pourrait être subventionné dans le cadre du plan Avenir Montagne Investissement, la rénovation de la Salle en partie sur le fait qu'elle permettrait d'accueillir des activités, telles que des expositions, et compléter ainsi une offre touristique et culturelle. L'espace de travail partagé, étant susceptible d'être un point d'attrait pour des gens en itinérance, il pourrait sans doute être éligible également.

Mme le maire propose au conseil de solliciter une subvention dans le cadre de programme, à hauteur du maximum permis pour l'aire de camping-cars et pour la salle.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, charge Mme le maire ou à défaut le 1<sup>er</sup> adjoint de signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Une délibération sera prise

- Salle multisports : adapter la salle multi-activités en salle multisports, cela permettrait de monter un dossier pour une subvention auprès de l'ANS.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, charge Mme le maire ou à défaut le 1<sup>er</sup> adjoint de signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Une délibération sera prise

## **6. Etude de revitalisation : choix du bureau d'étude**

Suite à l'appel d'offre passé le 1<sup>er</sup> décembre et clos le 22 décembre 2021 pour le recrutement d'un cabinet chargé de réaliser l'étude de revitalisation sur nos 3 communes, la commission a constaté l'offre de 2 cabinets : Groupement Pétrole et A2AD, un 3<sup>ème</sup> cabinet (ZOU) ayant fait part d'une surcharge de travail. Adrien Parrad du pays lédonien a dépouillé les offres des candidats, et la commission l'en remercie.

Au vu du 1<sup>er</sup> critère (60% de la note) portant sur la compréhension de l'offre, des enjeux de notre territoire, de la demande de travailler des projets intra communaux mais aussi inter communaux, de mener une concertation avec les acteurs du territoire qu'ils soient économiques ou associatifs et avec la population, et enfin d'établir un calendrier d'actions et de chiffrer celles-ci ; au vu du 2<sup>ème</sup> critère (40% de la note) portant sur le prix, la commission propose de retenir le groupement PETROLE bien que celui-ci soit basé à Paris, avec une note de 90/100 contre 69,38 pour la SAS A2AD basé à Chalon-sur-Saône, pour une prestation se montant à 44 420 € HT contre 51 400 € HT pour la SAS A2AD. Il est à noter que nous avons budgété une étude à 50 000€ HT.

Le conseil après en avoir délibéré par 13 voix POUR, 0 CONTRE, et 1 ABSTENTION, pour le groupement de commande, et en tant que coordonnateur de ce groupement de commande et du programme LEADER :

- Retient le cabinet Pétrole
- Charge Mme le maire de notifier aux candidats rejetés la décision, et au candidat retenu son acceptation
- Charge Mme le maire de signer tout document relatif à ce marché

Une délibération sera prise

## **7. Réseaux humides – schéma de défense incendie**

La réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'eaux usées du hameau de Poitte ayant lieu en même temps mais ayant respectivement pour maître d'ouvrage la Commune de Pont de Poitte et Terre d'Emeraude Communauté, il convient de réaliser un groupement de commande afin de faciliter la conduite de travaux et avant cela simplifier la procédure d'appel d'offre. Mme le maire fait part du projet de convention avec la communauté de communes concernant ce groupement de commande.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- charge Mme le maire ou à défaut le 1er adjoint de signer tout document relatif à cette convention de groupement de commande.
- nomme pour représenter la commune dans ce groupement :

Daniel PERNOT  
Nadine CABOCHE  
Eric MICAUD / suppléant  
Le maire est de fait dans le groupement

Une délibération sera prise

## **8. Finances**

### **8.1. Vote des comptes administratifs et de gestion 2021**

Les comptes administratifs 2021 sont présentés par M Daniel BUISSON. *Mme le maire sort de la salle.*

Pour le budget général M14, l'exercice 2021 fait apparaître un excédent de 131 582,34 € en fonctionnement et un déficit de 36 695,80 € en investissement.

Pour le budget EAU M49, l'exercice 2021 fait apparaître un excédent de 10 361,90 € en fonctionnement, et un déficit de 4 411,86 € en investissement. Les réserves totales du budget EAU se portent à 17 168,59€

Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité des votants.

Une délibération sera prise.

*Mme le maire rentre.*

Les comptes de gestion produits par le trésorier sont présentés. Les soldes sont les mêmes que ceux des comptes administratifs.

Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité des votants.

Une délibération sera prise.

### **8.2. Vote du budget primitif 2022**

Mme le maire présente le budget préparé lors de la commission du lundi 31 janvier.

		M14		M49	
		Réel 2021	Budget 2022	Réel 2021	Budget 2022
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>					
2	Déficit antérieur reporté				
11	Charges à caractère général	88 704	131 700		500
12	Charges de personnel	136 244	148 850		
14	Atténuations de produits	108 505	108 505		
22	Dépenses imprévues Fonctionnement		5 000		2 500
23	Virement à la section° d'investissement.		140 406		13 820
42	Opérations d'ordre	5 446	0	12 518	12 600
65	Autres charges gestion courante	109 354	126 300		110
66	Charges financières	5 536	9 000	2 423	3 500
67	Charges exceptionnelles		500	0	0
68	Dotations aux provisions		300		
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>453 789</b>	<b>670 561</b>	<b>14 941</b>	<b>33 030</b>
<b>RECETTES</b>					
2	Excédent antérieur reporté		229 305		4 829
13	Atténuations de charges	672	1 000		
70	Produits des services	28 616	27 910	21 189	22 000
73	Impôts et taxes	395 653	311 154		
74	Dotations et participations	124 036	74 872		
75	Autres produits gestion courant	27 886	25 500		2 001
76	Produits financiers	4	20		
77	Produits exceptionnels	4 889	800		
42	Opérations d'ordre	3 616	0	4 114	4 200
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>585 372</b>	<b>670 561</b>	<b>25 303</b>	<b>33 030</b>
<b>SOLDE FONCTIONNEMENT</b>		<b>131 582</b>	<b>0</b>	<b>10 362</b>	<b>0</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>					
1	Solde d'exécution d'inv reporté				
40	Opérations d'ordre	3 616		4 114	4 200
41	Opérations d'ordre				
10	Dotations Fonds divers Réserves				
13	Subvention d'équipement				
16	Remboursement d'emprunts	42 078	74 000	9 612	23 500
020	Dépenses imprévues Invest				3 000
20	Immobilisations incorporelles	4 331	162 000	3 204	8 700
204	Subvention équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	35 670	1 431 400		306 000
23	Immobilisations en cours (Rése	79 210	32 800		35 427
4 581	Investissement sous mandat	948	8 000		
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>165 853</b>	<b>1 708 200</b>	<b>16 929</b>	<b>380 827</b>
<b>RECETTES</b>					
1	Solde d'exécution d'inv. reporté		199 364		11 407
21	Virement de la section de fonct.		140 406		13 820
20	Etudes immos incorpo				
24	Produits des cessions				
40	Opérations d'ordre	5 446	0	12 518	12 600
10	Dotations Fonds divers Réserve	111 643	111 310		
1 068	Excédent fonctionnement				
13	Subventions d'investissement	8 975	205 180		106 000
16	Emprunts et dettes assimilées	1 197	979 940		237 000
21	Immos corporelles	948	70 000		
27	Autres immos fin				
4 582	Investissement sous mandat	948	2 000		
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>129 157</b>	<b>1 708 200</b>	<b>12 518</b>	<b>380 827</b>
<b>SOLDE INVESTISSEMENT</b>		<b>-36 696</b>		<b>-4 412</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>94 886</b>		<b>5 950</b>	

A noter sur ce budget 2022 :

• **Concernant le budget général M14**

En fonctionnement, les dépenses sont contractées, il est légèrement inférieur à celui de 2021.

En Investissement : le conseil a fait le choix de porter en dépenses sur 2022 l'ensemble des investissements prévus : salle, aire de camping-cars et également le réseau d'eaux pluviales, cela donne également les perspectives contraintes sur 2023.

Les recettes sont établies à minima : les subventions ne sont comptabilisées qu'à hauteur de 30% des acomptes possibles. Le budget investissement est donc équilibré par un emprunt court à terme (attente de subvention et remboursement de TVA) de 550 000€, puisqu'il faut avoir payé toutes les factures avant de pouvoir bénéficier du solde de subvention, et d'un emprunt à long terme évalué à 429 940€. A savoir que dès cette année un emprunt représentant une annuité de 6952 € prend fin, et un autre en 2025 avec une annuité de 11 628€. Par ailleurs que nous dégagions habituellement en excédent de fonctionnement de quoi rembourser la nouvelle annuité.

Les principaux investissements budgétés :

- Salle : 950 000 TTC (dont frais d'études)
- Pluvial de Poitte : 150 000€ TTC
- Mobilier urbain,
- Equipement informatique pour l'espace de télétravail : 7 200€ TTC
- Etude de revitalisation : 53 304 € TTC
- Aire de camping-cars : 62 400€ TTC

Les principaux postes de « Reste A Réaliser » c'est-à-dire les dépenses engagées sur 2021 mais non réglées en 2021 car les travaux n'ont pas été terminés ou factures non parvenues :

- Lotissement (terrassment et solde renforcement électrique) : 90 600 € TTC
- City stade 54 000€ TTC

- **Concernant le budget M49 (eau potable) :** le conseil fait le choix de ne pas augmenter le tarif de l'eau mais d'équilibrer la dépense d'investissement liée au renouvellement du réseau d'eau de Poitte (318 000€ TTC de travaux + études) par l'acompte de subvention à hauteur de 106 000€, par un prêt court terme d'attente du solde des subventions et du remboursement de TVA à hauteur de 157 000€ et par un emprunt long terme à hauteur de 80 000€ (sachant qu'en 2026 un emprunt représentant une annuité de 8100 € arrivera à terme).

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, valide le budget tel que présenté.  
Une délibération sera prise.

## **9. Avis désaffiliation Communauté d'Agglomération du Grand Dole du CDG**

Vu le courrier du 3 décembre 2021 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Jura (CDG 39) sollicitant l'avis de l'assemblée délibérante de la collectivité sur la désaffiliation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (CAGD) au 1er janvier 2023.

Après discussion et remarques sur le fait que les charges fixes du centre de gestion affectées au Grand Dole seront à répartir avec les communes restantes et risquent d'augmenter les frais de gestion à terme l'assemblée vote par 9 Abstention, 1 voix Contre et 4 voix Pour le retrait du Grand Dole du Centre de gestion.

Une délibération sera prise.

## **10. Informations communauté de communes Terre d'Emeraude**

- PLUi : Mme le maire fait le point sur le projet de zonage du PLUi. Le règlement est en cours d'élaboration et le projet devrait être arrêté par l'assemblée communautaire fin du 1er semestre 2022, afin de ne pas être trop impacté par la loi Climat et Résilience et le Zéro Artificialisation Nette. Un registre de concertation est disponible en mairie.
- Police intercommunale : elle interviendra sur sites intercommunaux et uniquement sur les communes adhérentes.
- Tourisme : TEC a la compétence tourisme depuis le 31 janvier - une SPL a été créée en charge des infrastructures touristiques de notre communauté de communes (maison des Cascades et boutiques, offices de tourisme, Via Ferrata de Moirans, belvédères et plan triennal du PDIPR) Budget : 930 k€ de budget, dont 430 k€ de subvention de TEC, 360 k€ de taxe de séjours. Gestion : président Frank Stayert (VP tourisme), 9 agents affectés.

## **11. Questions Diverses**

- Mme le maire transmet au conseil les remerciements reçus des anciens pour les chocolats.
- Le conseil a rencontré M. BOUQUIER dont le fils Arthur est classé 901<sup>ème</sup> joueur mondial à l'ATP, et 395<sup>ème</sup> en double, 79<sup>ème</sup> français pour étudier des recherches de financement afin de pouvoir participer à plus de tournois, évoluer dans son entraînement et monter dans le classement.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.*

*Pour tous renseignements complémentaires à propos de ce compte rendu, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie ou Madame le Maire.*